

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 37 (1957)
Heft: 3

Rubrik: Chiffres, faits et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

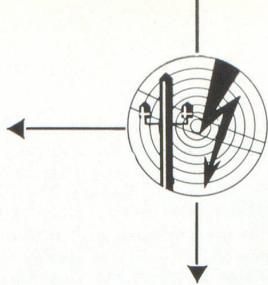
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE

Conseil d'administration

Le premier Conseil d'administration de la Chambre de commerce suisse en France, de l'année 1957, s'est réuni à Paris le 15 février dernier, sous la présidence de M. J.-C. Savary.

Après avoir entendu un exposé sur la situation financière de notre Compagnie, et un rapport sur son activité au cours des premières semaines de cette année, le Conseil s'est penché sur les résultats satisfaisants de notre cycle de conférences sur « L'unification économique de l'Europe ».

M. Barbezat, président de la section de Lyon, ayant fait part de sa décision d'abandonner cette fonction qu'il assumait depuis 1940, M. Savary lui a exprimé ses très vifs regrets de le voir quitter ce poste et l'a chaleureusement remercié pour le dévouement avec lequel il s'est occupé de notre section lyonnaise. M. Hirzel, directeur de Bally-Camsat, succèdera à M. Barbezat.

Section de Marseille

La Maison Suisse a vu se dérouler, le 21 février, la trente-sixième Assemblée générale de la section de notre Chambre de commerce dans cette ville. Après une courte partie administrative dirigée par M. A. Meyer, président, au cours de laquelle le secrétaire, M. J.-R. Berger, donna lecture du rapport du Comité, MM. Savary, président central et Gilliland, directeur général, prirent successivement la parole, mettant l'un l'accent sur l'accroissement du commerce franco-suisse en 1956, l'autre résumant la position de la Suisse face à l'intégration économique de l'Europe. Une assistance nombreuse applaudit chaleureusement ces brillants exposés, qui furent suivis d'une réception à laquelle participaient plus d'une centaine de personnes. Parmi les personnalités présentes on notait, du côté français : MM. Roche, représentant M. le Préfet des Bouches-du-Rhône, Brégante, représentant M. le Député-Maire de la ville de Marseille, A. Causse, président du Tribunal de Commerce, J. Couteaud, directeur du Port de Marseille, L. Tainturier, Ingénieur en chef à la S. N. C. F. et François, Inspecteur principal à la S. N. C. F. section Méditerranée, Francis-A. Dufour, président honoraire de la Chambre de commerce de Marseille; du côté suisse : MM. Raoul C. Thiebaud, Consul de Suisse à Marseille, J. Birchler, Consul de Suisse à Nice.

Avec la collaboration de la Chambre de commerce de Marseille, qui avait aimablement mis à sa disposition la salle des conférences du Palais de la Bourse, la section de Marseille de notre Compagnie a présenté, le 1^{er} mars, un des films tournés lors de la Fête des Vignerons 1955. Plus de deux cents personnes assistaient à cette manifestation, précédée de quelques mots d'introduction du secrétaire de la section, M. J.-R. Berger, et applaudissaient chaleureusement cette belle réalisation de la cité veveysanne.

Section de Lyon

La trente-septième Assemblée générale de la section de Lyon de la Chambre de commerce suisse en France a eu lieu le vendredi 22 février. Son fait marquant fut l'élection d'un nouveau président en la personne de M. Georges Hirzel, Directeur commercial des Ets Bally-Camsat à Villeurbanne (Rhône).

Quant à M. Édouard Barbezat, qui a remis ses fonctions au grand regret de tous, il a été nommé par acclamations Président d'honneur, juste récompense d'un mandat qu'il a rempli avec dévouement et efficacité durant 17 ans.

Au cours de cette réunion, M. J.-C. Savary, Président central de la compagnie, parla de l'Europe, de son avenir, un avenir auquel la Suisse ne doit pas rester indifférente, tandis que M. Paul Gilliland, Directeur général, fit en quelques mots le résumé des échanges franco-suisse tels qu'ils se sont déroulés en 1956.

Les participants au dîner qui suivit, eurent le grand privilège d'entendre une conférence de M. Jean Zwahlen, industriel à Lausanne, qui définit d'une façon remarquable « La mission du chef d'entreprise dans l'économie libre ». De nombreuses personnalités honoraient cette réunion de leur présence : du côté français : MM. Faure-Brac, Directeur du Cabinet de M. le Préfet du Rhône, Pelen, Adjoint à M. le Maire de Lyon, le Général Pardes, Adjoint à M. le Gouverneur militaire de Lyon, Isnard le France, Trésorier de la Chambre de commerce de Lyon, Pini, Directeur-adjoint des douanes, Conia, Directeur-adjoint des douanes, Bastide, Juge titulaire auprès du Tribunal de commerce, Bret, Secrétaire général de la Chambre de commerce de Lyon; du côté suisse : MM. Alex Manz, Consul général de Suisse à Lyon, Henri Zoller, Consul de Suisse à Annecy, J.-P. Berthoud, Vice-Consul de Suisse à Lyon, Max Graf, Vice-consul de Suisse à Lyon.



M. Édouard Barbezat, Président de la Section de Lyon de la Chambre de commerce suisse en France, qui se retire après dix-sept ans d'activité.

FRANCE - SUISSE

Évolution du commerce franco-suisse

(en 1.000 fr. suisses)

		FRANCE + SARRE			TOTAL DE L'UNION FRANÇAISE		
		Export. franç.	Export. suisses	Balance franç.	Export. franç.	Export. suisses	Balance franç.
Juillet	1956	79.309	46.718	+ 32.591	80.906	51.803	+ 29.103
Août	1956	66.993	40.320	+ 26.673	68.329	43.558	+ 24.771
Septembre	1956	75.528	43.551	+ 31.977	77.288	47.277	+ 30.011
Octobre	1956	87.829	50.951	+ 36.879	90.424	55.486	+ 34.938
Novembre	1956	85.392	47.282	+ 38.110	88.337	52.533	+ 35.804
Décembre	1956	90.018	54.436	+ 35.582	93.224	61.116	+ 32.108
Total	1955	845.780	390.227	+ 455.553	875.731	440.881	+ 434.850
Moyenne mens.	1955	70.482	32.519	+ 37.963	72.978	36.740	+ 36.238
Total	1956	949.994	549.279	+ 400.716	980.453	602.027	+ 378.426
Moyenne mens.	1956	79.166	45.773	+ 33.393	81.704	50.169	+ 31.535
Janvier	1957	89.823	41.969	+ 47.854	93.820	46.192	+ 47.629

Le montant des ventes françaises, aussi bien de la métropole que de l'ensemble de l'Union française, en Suisse, pendant le mois de janvier, atteint des résultats qui dépassent tous ceux enregistrés pendant l'année 1956; par contre, les exportations suisses sont inférieures, en janvier 1957, à la moyenne mensuelle de 1956.

Ouverture de contingents globaux

Un avis, publié au *Journal Officiel* du 16 février et reproduit au *Moniteur Officiel du Commerce et de l'Industrie*, informe les importateurs que des crédits sont ouverts pour l'année 1957, pour l'importation de contingents globaux de produits en prove-

nance, entre autres, des pays de l'O. E. C. E. et donc de la Suisse.

Les demandes de licence d'importation peuvent être déposées depuis le 16 février 1957 et sont examinées au fur et à mesure. Les conditions de dépôt, d'examen et de délivrance des licences seront celles définies par un avis publié au *Journal Officiel* du 8 janvier 1957. Parmi ces produits nous relevons : corps gras industriels, acides oléique et stéarique, déchets de métaux non ferreux, fibres synthétiques de soie et poils, et pierres fines brutes.

Positions française et suisse à l'Union européenne des paiements (en millions d'unités de compte)

		EXCÉDENT (+) OU DÉFICIT (-) POUR LE MOIS		POSITION EN FIN DE MOIS VIS-A-VIS DE L'U. E. P.	
		France	Suisse	France	Suisse
Juillet	1956	-70,6	+13,1	-90,3	+80,3
Août	1956	-68,4	+9,8	-105,5	+80,3
Septembre	1956	-79,9	+0,7	-140,4	+79,8
Octobre	1956	-78,4	+12,6	-173	+75,5
Novembre	1956	-93	+6,7	-209,3	+76,1
Décembre	1956	-39	+16,9	-217,1	+69,8
Janvier	1957	-70,5	-21,8	-247,8	+63,3

FRANCE

Exportation de grumes de peuplier

Un contingent de grumes de peuplier à destination de la Suisse, ouvert par l'avis aux exportateurs publié au *Journal Officiel* du 26 janvier 1957, et dans notre *Revue économique* de février, est clos selon l'avis publié au *Journal Officiel* du 19 février 1957 (BH 8, 57).

Importateurs domiciliés en Sarre

Le *Journal Officiel* du 10 février 1957 rappelle aux importateurs domiciliés en Sarre que, par application des dispositions de l'article 3 de l'annexe 2 du traité du 27 octobre 1956 entre la République française et la République fédérale d'Allemagne sur le règlement de la question sarroise, les demandes de licences d'importation, d'autorisations préalables et les déclarations d'autorisations d'importation (D. A. I.) doivent être déposées au ministère sarrois de l'économie, Rotenbergstrasse 40, Sarrebrück.

Les dispositions de l'avis aux importateurs publié au *Journal Officiel* du 17 janvier 1954, qui prévoyait le dépôt de ces titres auprès de la délégation de l'office des changes à Sarrebrück, sont annulées.

Importation de pommes de terre de semence

Le *Journal Officiel* du 12 février 1957

augmente de 1.500 tonnes le contingent de pommes de terre de semence (n° 07-01 E a du tarif) admissible au bénéfice du droit de douane au taux réduit, qui avait été fixé à 27.000 tonnes par arrêté paru au *Journal Officiel* du 28 septembre 1956 (voir B. H. du 28-9-56).

Importation de produits azotés

Le *Moniteur Officiel* du 20 février publie la décision n° 265-8 qui accorde une déro-

gation générale aux importateurs de certains produits azotés lorsqu'ils sont libérés dans le cadre de l'O. E. C. E., ces importations devraient en effet être subordonnées à une autorisation spéciale lorsqu'elles ne sont pas couvertes par une licence A. C.

Centre de renseignements administratifs

Depuis le 12 février le numéro d'appel du Centre de renseignements administratifs (qui était jusqu'ici EUROPE 84-00) sera BALzac 84-00. Rappelons que ce service a été créé en juillet dernier pour donner au public tous renseignements courants d'ordre administratif, et qu'il fonctionne le matin seulement, de 9 h. 30 à 12 h. 30.

Importation de véhicules automobiles

Le *Moniteur Officiel* du Commerce et de l'Industrie du 14 février 1957 publie la décision n° 259-1. Jusqu'à l'intervention de la présente décision, l'importation en France, sous le couvert d'une même déclaration (généralement par un concessionnaire), de plusieurs véhicules automobiles de marque étrangère, donnait lieu à délivrance, par le service des douanes, d'un certificat de paiement des droits d'entrée destiné à faciliter la délivrance des passavants descriptifs (B/1) à la sortie de ces véhicules du territoire douanier français.

La formalité du passavant descriptif ayant été supprimée à la sortie de France pour les véhicules non commerciaux immatriculés

Prix de produits importés

L'arrêté du n° 23.485 paru au *Bulletin Officiel du Service des Prix* du 16 février et au *Moniteur Officiel du Commerce et de l'Industrie* du 20 février complète ou modifie les listes de produits importés dont les prix ont été soumis à une nouvelle réglementation.

Matériel importé pour essais

Le *Moniteur Officiel du Commerce et de l'Industrie* du 14 février 1957 publie la décision n° 263-4 par laquelle l'administration des douanes rappelle que les matériels admis au bénéfice du régime de l'admission temporaire de caractère exceptionnel (matériels importés pour essais ou pour exécution de travaux notamment) doivent être normalement réexportés à l'expiration du délai prévu et invite expressément les bénéficiaires de telles autorisations à remplir correctement leurs soumissions afin qu'aucune équivoque ne subsiste à cet égard.

La mise à la consommation de ces matériels ne peut être autorisée que moyennant le paiement des droits et taxes en vigueur à la date de souscription de l'acquit d'admission temporaire, sur la base de la valeur reconnue ou admise à cette date, et de l'intérêt légal de retard également calculé à partir de cette date.

Exportation de produits forestiers

Aux termes d'un avis paru au *Journal Officiel* du 7 février 1957, les contingents de produits d'exploitation forestière et de scieries ont été ouverts le 1^{er} mars dernier à l'exportation pour l'année 1957, à destination des pays de l'Union Européenne des Paiements. La totalité des documents qui constituent les dossiers de demande d'autorisation d'exporter, doit être déposée à l'Office des changes, en un seul bloc; ils y sont reçus depuis le 1^{er} mars dernier.

Contingents de produits forestiers

Le *Journal Officiel* du 27 février 1957 informe les exportateurs de produits d'exploitation forestière et de scierie, en provenance de Corse, de l'ouverture, pour l'année 1957, de contingents d'exportation à destination des pays de l'Union Européenne des Paiements. Les dossiers sont reçus depuis le 1^{er} mars 1957; d'autre part, ces exportations sont soumises à certaines conditions qui figurent dans l'avis aux exportateurs mentionné plus haut.

Foires et expositions constituées en entrepôt réel de douane

Le *Moniteur Officiel* du 14 février 1957 donne la liste des foires ou salons devant se tenir au cours de l'année 1957, et dont les locaux sont, en accord avec le secrétaire d'État à l'Industrie et au Commerce, constitués en entrepôt réel de douane pour la durée des manifestations qu'ils abriteront. Pour le premier semestre 1957, nous relevons :

Foires internationales :

- 13 au 28 avril, Sarrebrück : Foire internationale de la Sarre.
- 27 avril au 6 mai : Lyon.
- 4 au 19 mai : Lille.
- 25 mai au 10 juin : Paris.
- 16 juin au 1^{er} juillet : Bordeaux.

Autres foires :

- 9 au 25 mars : Nice.
- 6 au 22 avril : Toulouse.

Retenez la date du 11 avril prochain

- Assemblée générale de la Chambre de commerce suisse en France.
- Conférence de M. Jacques Freymond sur « La Suisse et l'Europe », le dernier exposé de notre cycle sur l'Unification économique de l'Europe.

Salons :

- 28 février au 24 mars : Paris, Salon des arts ménagers.
- 5 au 10 mars : Paris, Salon international de la machine agricole.
- 5 au 10 mars : Paris, Salon international d'aviculture.
- 19 au 24 mars : Toulouse : Salon international de la production agricole et de l'équipement rural.
- 4 au 15 avril : Marseille, Salon du confort et de l'équipement ménager.
- 10 au 18 avril : Paris, Salon de l'équipement scolaire.
- 11 au 17 avril : Paris, Semaine odontologique internationale.
- 9 au 14 mai : Oyonnax, Salon international des plastiques d'Oyonnax.
- 24 mai au 2 juin : Paris, Salon international de l'aéronautique.

Modification du tarif douanier

La décision n° 265-4, parue au *Moniteur Officiel du Commerce et de l'Industrie* du 20 février, précise les quelques points importants du tarif des droits de douane qui ont fait l'objet de la récente modification du tarif des droits de douane d'importation.

Espèce tarifaire

Un extrait de la circulaire 1056 de la Direction générale des Douanes, publié au *Moniteur Officiel du Commerce et de l'Industrie* du 23 février 1957, rappelle aux intéressés que les demandes de renseignements concernant l'espèce tarifaire des marchandises nécessitent l'emploi de la formule D-40, en 4 exemplaires.

Remboursements par l'entremise de la S. N. C. F.

Le *Moniteur Officiel du Commerce et de l'Industrie* du 27 février signale que depuis le 1^{er} février 1957 des accords financiers et tarifaires sont réalisés entre la Société Nationale des Chemins de fer Français et certains pays, dont la Suisse. Aussi, les importations et les exportations contre remboursement par la voie postale ou par l'entremise de la S. N. C. F. peuvent se faire sous certaines conditions.

Règlements internationaux par voie postale

Un texte relatif aux règlements internationaux par la voie postale, et communiqué par le Secrétaire d'Etat aux P. T. T., a paru au *Moniteur Officiel du Commerce et de l'Industrie* du 27 février 1957 ; il traite de l'exécution des paiements courants des importations et exportations et de la délivrance de devises aux voyageurs se rendant à l'étranger.

Droit de timbre sur devises étrangères

Un droit de timbre sera, depuis le 18 février 1957, et aux termes d'un décret paru au *Journal Officiel* du 14 février 1957, perçu lors de la délivrance de devises étrangères en contre-partie de francs français, en prévision d'un voyage à l'étranger, lorsque cette délivrance est faite au vu d'un passeport ou d'un autre titre en tenant lieu. Le tarif de ces droits de timbre est le suivant :

- 500 francs lorsque la contre-partie en francs français des devises étrangères allouées n'excède pas 15.000 francs ;
- 1.000 francs lorsque la contre-partie en francs français des devises étrangères allouées n'excède pas 35.000 francs ;
- 1.000 francs par fraction de 35.000 francs lorsque la contre-partie excède 35.000 francs.

Tourisme étranger à Paris

Le tourisme étranger à Paris a évolué de la manière suivante pendant les années de 1955 et 1956 :

Nationalités	1955	1956	%
—	—	—	55-56
U. S. A.	304.798	400.821	+32
Grande-Bretagne	314.713	315.477	—
Allemagne	164.156	153.893	-16
Belgique	111.679	124.775	+12
Pays-Bas	81.640	97.484	+19
Italie	67.917	78.881	+16
Espagne	36.212	56.188	+55
Suisse	62.070	52.083	-16
Suède	31.679	27.281	-14
Canada	21.867	17.353	-21

(Ces renseignements sont extraits des fiches d'informations touristiques de l'Information générale du Tourisme.)

Résultat de l'emprunt E. D. F.

Totalisant 67.851 millions, l'emprunt d'E. D. F. a produit 66 milliards environ d'argent frais (Electricité de France).

Les dirigeants des services financiers d'E. D. F. ont fait remarquer, au cours d'une conférence de presse, que 62 milliards ont été souscrits par le public, ce qui représente un pourcentage de 92 %, alors que pour l'emprunt comparable de 1954, l'apport du public n'avait été que de 72 %.

Le pourcentage de souscription dans les bureaux de poste et les bureaux du trésor est de 17 % (contre 6 % lors du dernier emprunt).

L'emprunt 1954, dont la durée de souscription était d'un mois, soit une semaine de plus que l'emprunt 1957, avait produit 25 milliards de francs.

Expansion du Sud-Ouest

Réuni récemment à Toulouse, le Comité industriel du Sud-Ouest a examiné particulièrement les projets de distribution du gaz de Lacq, ainsi que le problème des nouvelles implantations industrielles.

En ce qui concerne le gaz, on estime que, dans le Sud-Ouest — seule région française excédentaire en énergie — le prix du mètre cube pourra être inférieur d'un franc au prix pratiqué dans le reste de la France.

S'agissant des implantations nouvelles, le Sud-Ouest envisage un programme nouveau de fabrication de turbo-réacteurs dans des usines aéronautiques, l'installation d'un complexe de productions nucléaires et le développement de ses industries de caractère mondial : délainage et tanneries.

FRANCE D'OUTRE-MER

Correspondance téléphonique avec la Suisse

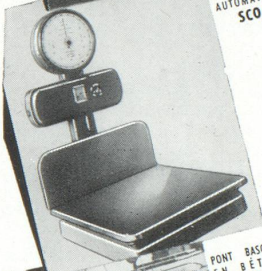
AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE. — Les réseaux locaux suivants de l'A. O. E. sont admis à la correspondance téléphonique avec la Suisse : Bobo-Dioulasso, Cotonou, Niamey, Ouagadougou, Porto Novo et Zinder. La taxe d'une conversation de trois minutes est de 39 fr. 60 et celle de chaque minute supplémentaire de 13 fr. 20.

Toutes les pesées

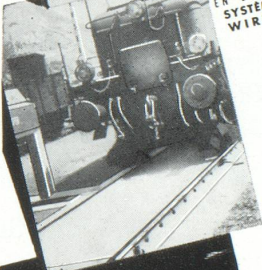
De
1/1.000.000 de g
à
200 Tonnes



BALANCE
AUTOMATIQUE
DE PRÉCISION
"KELLER"



BASCULE
AUTOMATIQUE
SCO



PONT BASCULE
EN BÉTON
SYSTÈME
WIRTH

SCO à l'avant-garde du progrès, fabrique en France sous licence suisse ou allemande et importe de ces pays des appareils de pesage de renommée mondiale ou des pièces de précision nécessaires à ses constructions.



BASCULES AUTOMATIQUES SCO
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 45 MILLIONS DE FR.
**17, RUE DE L'ARSENAL
PARIS 4^e - TEL. ARC. 40-68**
USINE : 48, B^e DE LA BASTILLE - PARIS 12^e

Majoration de droits d'entrée

AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE. — Les droits fiscaux d'entrée en A. O. F. ont été majorés pour certains produits dont la liste figure à la *Feuille Officielle Suisse du Commerce* du 18 février 1957.

S U I S S E

Négociations économiques avec l'Argentine

Des négociations entre la Suisse et la République Argentine se sont terminées le 19 février dernier ; elles ont abouti d'une part à la rédaction d'un texte nécessaire à l'établissement d'une base légale pour la multilatéralisation du service des paiements, et d'autre part à la discussion d'une série de problèmes importants pour les relations économiques entre les deux pays.

Commission des douanes

La Commission des douanes du Conseil des États, a siégé les 6 et 7 février 1957, à Saint-Gall, sous la présidence du Conseiller aux États J. Schmuki et en présence de M. Streuli, président de la Confédération, du Conseiller fédéral Holenstein, du Ministre Schaffner, directeur de la division du commerce, et de M. Lenz, directeur général des douanes.

La commission a examiné le 54^e rapport

du Conseil fédéral sur les dispositions prises en application des arrêtés fédéraux des 14 octobre 1933 et 28 septembre 1956, concernant les mesures de défense économique envers l'étranger. Après avoir entendu des exposés sur la situation économique intérieure de notre pays, sur l'état de nos relations commerciales avec l'étranger et sur des questions d'actualité concernant le G. A. T. T., le marché commun et la zone de libre échange, la commission a décidé, à l'unanimité, de recommander au Conseil des États d'approuver ce rapport.

L'« Eurofima » s'installe à Bâle

La Société Européenne pour le financement du matériel ferroviaire, « Eurofima », a choisi Bâle, l'un des plus importants nœuds ferroviaires d'Europe, pour y exercer son activité. Les directions des chemins de fer de quatorze pays européens : l'Allemagne, la France, la Belgique, l'Italie, la Suisse, les Pays-Bas, la Suède, le Luxembourg, la Yougoslavie, l'Espagne, le Portugal, l'Autriche le Danemark et la Norvège ont participé à sa fondation. Cette société doit faciliter au réseau européen l'acquisition de matériel roulant — pour le moment — des wagons de marchandises.

La superficie du vignoble diminue

La superficie du vignoble suisse est actuellement de 12.845 hectares, contre 13.140 en 1955. La superficie du vignoble de la Suisse romande est de 9.345 hectares, qui se répartissent de la façon suivante : Vaud 3.625, Valais 3.577, Genève 1.020, Neuchâtel 774, vignoble du lac de Bienne 225, Fribourg 93. Le vignoble de la Suisse italienne

(vallée de Mesocco et Tessin) a une superficie de 1.780 hectares. Celui de la Suisse alémanique 1.720 hectares.

New York à 9 h. 55 sans escale

Ce nouveau record a été établi par l'un des nouveaux appareils Douglas « Seven Seas » en service sur les lignes Swissair à la vitesse moyenne de 654 kilomètres-heure.

Cette Compagnie avait déjà à son actif le meilleur temps réalisé sur le trajet Paris-Zurich.

Le coût de la vie

La Commission économique pour l'Europe et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture viennent de publier les résultats d'une enquête concernant le coût de la vie dans quatorze pays européens depuis 1950. Il ressort de cette enquête que c'est en Suisse que l'augmentation du coût de la vie a été la plus faible puisqu'elle atteint 10 % environ. Signalons, à titre de comparaison, que c'est la Grèce, avec 62 % qui enregistre l'augmentation la plus forte. Il ne fait aucun doute que cette évolution favorable est due à la politique libérale de la Suisse en matière d'échanges qui permet l'établissement d'un équilibre naturel entre l'offre et la demande et le maintien des prix à un niveau raisonnable.

L'indice suisse des prix à la consommation s'est inscrit à 177,1 (1939 = 100) à fin janvier 1957 ; il s'est abaissé de 0,2 % depuis la fin du mois précédent (177,4), mais élevé de 2,6 % depuis un an. Pour sa part, l'indice des prix de gros s'est inscrit à 224,4 ; il s'est abaissé de 0,3 % par rapport à la fin du mois précédent (225,1).

UNION DE BANQUES SUISSES

UNION BANK OF SWITZERLAND
SCHWEIZERISCHE BANKGESELLSCHAFT



Siège principal : Zurich, 45, Bahnhofstrasse

Aarau, Baden, Bâle, Berne, Fribourg, Genève, La Chaux-de-Fonds, Lausanne, Locarno, Lucerne, Lugano, Montreux, Saint-Gall, Sion, Soleure, Vevey, Winterthur, etc.

Capital-action Fr. s. 100.000.000

Réserves Fr. s. 90.000.000

Des relations de premier ordre dans le monde entier, une tradition vieille de plus de 90 ans jointe à des principes de travail modernes, assurent, grâce à un personnel spécialisé, une exécution sûre et soignée de tous les ordres qui nous sont confiés.